

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 6 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de CHAUVERGUE Laurence), BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de TERRIER Gilles), BODIN Pascal (Pouvoir de DOLLEY Alain), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre (Pouvoir de SIMON Isabel), GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de SERRU Marie-Claire), MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de LOURADOUR Patricia), PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE), TESSIER Marie-Claude (suppléante de Thierry MUZETTE).

Excusés : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, TERRIER Gilles.

Absent : GERY Claude.

Secrétaire de séance : Michel CHADELAUD.

Présents 25 / Votants 31

N°32-2016 – CDDI : Aménagement de la Place de la Chapelle – Commune de Cheissoux :

La commune de Cheissoux envisage de réaliser l'aménagement de la Place de la Chapelle sous maîtrise d'ouvrage communale.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire ce projet au titre du Contrat départemental de développement intercommunal (CDDI).

Le coût du projet s'élève à 161 085,50 HT.

La subvention demandée au titre du CDDI est de 88 597,03 €, soit 55 % du montant HT.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'INSCRIRE, le projet d'aménagement de la Place de la Chapelle, commune de Cheissoux au titre du Contrat départemental de développement intercommunal pour les montants énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 7 avril 2016

Le Président,
Jean Pierre FAYE